

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE :** [REDACTED]

Montréal, le 11 juillet 2022

**Objet : Demande d'accès – Procédure de remplacement d'un contrat d'assurance  
N/D : GDC05-06-01-3244**

---

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), le 27 juin 2022.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que la procédure de remplacement d'un contrat d'assurance a été modifiée pour la dernière fois en septembre 2013.

Vous pouvez prendre connaissance de cette [procédure](#) sur le site web de l'Autorité.

À titre informatif, nous vous soulignons que les différentes versions du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, RLRQ, c. D-9.2, r. 10 se retrouvent sur le site internet de CanLII : <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-d-9.2-r-10/derniere/rlrq-c-d-9.2-r-10.html#history>.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Original signé*

M<sup>e</sup> Benoit Longtin  
Responsable de l'accès  
Secrétaire général adjoint  
Autorité des marchés financiers

Québec

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512

Montréal

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Télécopieur : 514 873-3090